



## SOMMAIRE

## Point 15 de l'ordre du jour :

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (*suite*) :

a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité..... 2201

**Président : M. Salim Ahmed SALIM**  
(République-Unie de Tanzanie).

## POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (*suite*) :

a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Hier [114<sup>e</sup> et 115<sup>e</sup> séances], l'Assemblée générale a examiné le problème que pose le manque de résultat, jusqu'ici, de l'élection du cinquième membre non permanent du Conseil de sécurité. Après la déclaration que j'ai faite à l'Assemblée [114<sup>e</sup> séance], le représentant de l'Autriche a soumis un projet de résolution [A/34/L.66]. Des amendements ont été présentés à ce projet de résolution, dans les documents A/34/L.67 et A/34/L.68. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont exprimé leur point de vue sur les divers aspects du problème; certaines d'entre elles ont fait état des options qui pourraient s'offrir à l'Assemblée et, à leur avis, nous aider à sortir de l'impasse où nous nous trouvons.

2. Après la séance d'hier après-midi, j'ai procédé à une série de consultations avec plusieurs délégations, en particulier celles qui avaient soumis des propositions précises. J'ai poursuivi ces consultations ce matin; c'est pourquoi l'ouverture de la présente séance a été retardée.

3. De ces consultations et des déclarations faites par les délégations qui ont pris part au débat actuel, il apparaît clairement que l'Assemblée est encore beaucoup plus consciente de la responsabilité qui lui incombe en l'occurrence et du caractère sans précédent du problème auquel elle fait face. Il est aussi évident que, si nous sommes tous d'accord sur la teneur essentielle de la proposition de l'Autriche — un appel fermement lancé à tous les Etats Membres pour qu'ils fassent tout leur possible pour régler le problème —, il semble y avoir certaines divergences de vue en ce qui concerne la meilleure

procédure à suivre eu égard au projet de résolution et aux amendements dont nous sommes saisis.

4. Par conséquent, puisque le message nous invitant à intensifier nos efforts pour trouver une solution est clair et qu'aucune délégation ne le conteste, je voudrais saisir l'occasion de lancer une fois de plus un très urgent appel à toutes les délégations afin qu'elles fassent tout leur possible pour permettre à l'Assemblée de s'acquitter de la responsabilité que lui confère la Charte. Pour ma part, je continuerai aussi, par des consultations, à faire tout ce que je peux en insistant pour que tous les intéressés comprennent qu'il faut faciliter la solution du problème.

5. Je crois savoir que la délégation autrichienne n'insiste pas pour que son projet de résolution soit mis aux voix. Je tiens à la remercier sincèrement de l'initiative importante qu'elle a prise, motivée uniquement, j'en suis convaincu, par le désir d'aider l'Assemblée à sortir de l'impasse. Je veux remercier aussi tous ceux qui, avec le même objectif en vue, ont apporté leur contribution soit en soumettant officiellement des propositions, soit en faisant des déclarations.

6. Enfin, comme je l'ai dit hier matin, en dernière analyse, la responsabilité du règlement de cette question incombe à l'Assemblée générale elle-même et le règlement intérieur qui nous permettra d'arriver à une décision est aussi clair en ce qui me concerne qu'en ce qui concerne chacun des Etats Membres. Nous reprendrons donc le scrutin lundi matin 31 décembre et nous continuerons à voter aussi longtemps qu'il le faudra. D'ici là, j'espère de tout cœur que les membres de l'Assemblée mettront à profit ce qui reste du week-end pour réfléchir sérieusement à la question, afin d'aider l'Assemblée générale à s'acquitter de ses responsabilités.

7. J'ajoute que j'ai discuté cette affaire à fond avec le Secrétaire général, qui se joint à moi pour en appeler à tous les Etats Membres afin qu'ils fassent tout leur possible pour permettre à l'Assemblée de s'acquitter des responsabilités que lui a conférées la Charte.

8. Certaines délégations, d'autre part, ont soulevé la question de savoir si on ne pouvait pas reprendre le vote aujourd'hui. Je tiens à préciser qu'en proposant que la séance de ce matin soit ajournée sans que l'on procède à un nouveau tour de scrutin, je tenais à m'assurer que nul ne puisse avoir l'impression que notre discussion de ce matin était liée de quelque façon que ce soit au vote lui-même. Cela dit, je suis tout à fait prêt à convoquer l'Assemblée en séance plénière cet après-midi à 15 heures pour reprendre le vote, si les membres le souhaitent. Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit, nous pouvons lever

la séance jusqu'à lundi matin, 10 h 30, et continuer alors le vote aussi longtemps qu'il s'avérera nécessaire.

9. Aucune délégation n'ayant exprimé le vœu que l'Assemblée se réunisse cet après-midi, je considère que

les membres sont d'accord pour que nous nous réunissions lundi matin à 10 h 30 pour continuer le vote.

*La séance est levée à 12 h 55.*